

# LA RÉGRESSION **En Marche !**

casseurs de travailleurs

[www.cerdd.fr/lecons/lecon26](http://www.cerdd.fr/lecons/lecon26)



## Leçon n°26

Négocier les salaires annuellement  
mais... tous les quatre ans.

## Aujourd'hui

La loi impose dans l'entreprise l'ouverture chaque année de négociations sur les salaires et les écarts de rémunération femmes hommes

Ce sont ces négociations qui permettent de gagner des mesures d'augmentation salariale et de suppression des écarts de rémunération.

## Demain

Les ordonnances permettraient, par accord d'entreprise de modifier le thème, le contenu et la périodicité des négociations, dans une limite de 4 ans. La négociation sur les salaires pourra être organisée une fois tous les 4 ans...voire pas du tout...  
L'objectif ce n'était pas de favoriser la négociation ?